

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°30-2024
DU 09 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf septembre à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BORDAS Christian, BROUDICHOUX Serge, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain, TRANQUARD Jérôme, REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie

ETAIENT ABSENTS : MARTIN Frédéric

PROCURATIONS : HUCHET Pierrette à REYGADE Aline

VEYSSIERE Fabienne à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BORDELAIS Gérald a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 30-2024 AUTORISATION A PERCEVOIR LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D ELECTRICITE.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin que la Commune puisse percevoir la redevance pour occupation des réseaux publics de distribution d'électricité (ENEDIS). Afin de tenir compte de l'évolution de l'index ingénierie, la somme est revalorisée par rapport aux plafonds.

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Autorise la commune de Petit-Palais et Cornemps à percevoir la RODP cette année et les années subséquentes

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour u siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire

Patricia-RAICHINI

Le secrétaire de séance

Gérald BORDELAIS

Acte rendu exécutoire

Le 16 septembre 2024

Publié ou Notifié

Le : 16 septembre 2024